



# REGLEMENT

## Rassemblement Régional U11

### FORMULE DE L'ECHIQUIER

#### ARTICLE 1 – COMPOSITION DU GROUPE et SYSTEME de L'EPREUVE

Les 16 équipes qualifiées sont placées dans une poule unique.

Les premières rencontres sont déterminées par un tirage au sort. Ce tirage au sort détermine l'ordre des 1ères rencontres soit :

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| A.1 contre A.2 (terrain 1) | A.9 contre A.10 (terrain 1)  |
| A.3 contre A.4 (terrain 2) | A.11 contre A.12 (terrain 2) |
| A.5 contre A.6 (terrain 3) | A.13 contre A.14 (terrain 3) |
| A.7 contre A.8 (terrain 4) | A.15 contre A.16 (terrain 4) |

Par la suite, à partir du 2<sup>ème</sup> match, ainsi que pour le 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> match, l'ordre des rencontres, est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes donc :

|  |  |
|--|--|
| 1 <sup>er</sup> contre 2 <sup>ème</sup>  | 9 <sup>ème</sup> contre 10 <sup>ème</sup>  |
| 3 <sup>ème</sup> contre 4 <sup>ème</sup> | 11 <sup>ème</sup> contre 12 <sup>ème</sup> |
| 5 <sup>ème</sup> contre 6 <sup>ème</sup> | 13 <sup>ème</sup> contre 14 <sup>ème</sup> |
| 7 <sup>ème</sup> contre 8 <sup>ème</sup> | 15 <sup>ème</sup> contre 16 <sup>ème</sup> |

Aucune équipe ne rencontre deux fois le même adversaire.  
Le cas échéant elle rencontre l'équipe suivante du classement

#### ARTICLE 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs ou joueuses Licenciés (es) à la F.F.F, Licence enregistrée au nom du Club avant le 30 avril 2015 ;

La présentation des licences sera exigée avant le début du tournoi.

**Nous vous rappelons également les dispositions suivantes:**

Une équipe ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses U.9 2<sup>ème</sup> Année surclassés (Article 168 des règlements Généraux).

#### ARTICLE 3 – CLASSEMENT

Le classement du groupe entre chaque tour sera établi, par addition de points, cumulés match après match, du 1<sup>er</sup> au 16<sup>ème</sup>, en fonction du barème suivant :

- 4 points pour un match gagné
- 2 point pour un match nul
- 1 point pour un match perdu
- 0 point pour un match perdu par pénalité ou par forfait.

**En cas d'égalité de points, entre deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte des dispositions suivantes :**

- a) **du nombre de points entre les équipes ex-æquo, dans la mesure où elles se sont toutes rencontrées.**
- b) de l'épreuve de Jonglerie, le total de chaque équipe étant obtenu par l'addition des points attribués aux 8 meilleurs Joueurs ou Joueuses.  
Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

# Résultats

A l'issue des 5 rencontres le classement final sera établi en tenant compte :

- Des points obtenus lors des rencontres
- Des points obtenus lors de l'épreuve de jonglerie (4 premiers 4pts, 5ème à 8ème 3pts, 9ème à 12ème 2 pts, 13ème à 16ème 1 pt)
- Des points obtenus lors de l'épreuve du défi parcours (4 premiers 4pts, 5ème à 8ème 3pts, 9ème à 12ème 2 pts, 13ème à 16ème 1 pt)
- Des points de fair-play, chaque équipe part avec un capital de 7 pts et peut se faire retirer un point dans les cas suivants : Jeu dur, non respect de l'arbitre, interpellation irrespectueuse de ses joueurs, contestation des décisions de l'arbitre, sortie de sa zone technique)

En cas d'égalité de points lors du classement final, entre deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte des dispositions suivantes :

- a) du nombre de points entre les équipes ex-æquo, dans la mesure où elles se sont toutes rencontrées.
- b) de l'épreuve de Jonglerie, le total de chaque équipe étant obtenu par l'addition des points attribués aux 8 meilleurs Joueurs ou Joueuses.  
Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9ème et ainsi de suite.

## ARTICLE 4 – DUREE DES RENCONTRES

**Les matchs se jouent en une période de 15 minutes.**

## ARTICLE 5 – DISCIPLINE

Chaque Équipe sera encadrée par un dirigeant de son club.

La commission d'organisation sera chargée de régler tous les litiges et inconvenances.

Tout joueur ou joueuse exclu(e) lors d'une rencontre ne pourra pas participer à la rencontre suivante

## ARTICLE 6 – REGLEMENT

Le règlement du Football à 8 tel qu'il est prévu sur le site internet du District sera intégralement appliqué, les remises en jeu se font uniquement à la main.

Tous les cas non prévus seront réglés par la commission d'organisation dont les décisions seront sans appel.

## **RECOMMANDATION:**

### **Terrains:**

**Il est demandé aux organisateurs, tant au niveau Départemental que Régional, de prendre toutes dispositions pour que les parents et supporters, accompagnant les équipes, n'aient en aucun cas la possibilité d'accès aux terrains.**